

INFO CGT DES TERRITORIAUX DE BEZONS

Les agents doivent exprimer leur colère contre la faiblesse de leur rémunération auquel le gouvernement n'a à proposer que l'individualisation avec le salaire au mérite.

Depuis plus de quinze ans, le salaire des fonctionnaires est en grand décrochage par rapport à l'inflation : plus de 15%.

La faible augmentation de 0,6% en juillet 2016 puis en février 2017 du point d'indice n'a pas comblé le gel subi depuis 2010 :

- Un agent de catégorie C perd en moyenne mensuellement 249 euros ;
- Un agent de catégorie B perd en moyenne mensuellement 338 euros ;
- Un agent de catégorie A perd en moyenne mensuellement 450 euros.

Le gouvernement prétend qu'il n'y a plus d'argent pour les services publics et les salaires. 1% l'augmentation du point d'indice correspond à 1,8 milliard d'euros pour les trois versants de la fonction publique.

Et pourtant des décisions lourdes au plan budgétaire ont été prises :

- CICE versé aux entreprises : 20 milliards d'euros en 2018
- ISF : 5 milliards d'euros par an
- Diverses aides et exonérations s'élevant à 140 milliards d'euros annuels dixit le ministre de l'Action publique Gérald DARMANIN ;
- Évasion fiscale : estimée à 80 milliards d'euros par an.

La CGT revendique :

- L'augmentation du point d'indice à 5,61 euros pour compenser les pertes cumulées ;
- Un traitement de début de carrière au 1er grade au minimum à 1800 euros ;
- Le doublement des salaires entre le début et la fin de carrière ;
- L'abandon de tout « salaire » au mérite
- La reconnaissance des qualifications et de l'expérience dans le déroulement de carrière ;
- Le renforcement des garanties statutaires de la fonction publique, condition de la neutralité des fonctionnaires et de la sécurité des agents ;
- L'égalité professionnelle et de carrière entre les femmes et les hommes.

Avec les personnels notre organisation doit continuer à porter notamment les revendications suivantes, tant sur le plan national que local :

- ▶ L'abrogation du RIFSEEP, dispositif injuste et portant atteinte à la Fonction publique.
- ▶ L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations d'emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- ▶ Un nouveau plan de titularisation des contractuelles, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- ▶ Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- ▶ L'abrogation nationale du jour de carence ;
- ▶ Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (comité technique et CHSCT) ;
 - ▶ L'arrêt des processus de remise en cause des régimes des modalités d'organisation du temps de travail, le respect du cadre des 35h et des dispositifs négociés avant 2001 ;
 - ▶ La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ainsi que l'amélioration de la reconnaissance de la catégorie active et de la pénibilité ;
 - ▶ Le rétablissement du 1% CNFPT.
 - ▶ L'abandon du projet de décret régressif portant sur le congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS).

À Bezons :

- En moins d'un an plus de 50 agents ont quitté la ville de BEZONS pour des raisons personnelles mais souvent pour exprimer leur envie de travailler dans d'autres communes où les conditions de travail sont meilleures, une rémunération plus importante, des avantages sociaux supérieurs. Non seulement les agents partent mais ce qui est plus inquiétant c'est que la municipalité n'arrive pas à recruter : pas de directeur au centre social DOISNEAU depuis septembre, pas de directeur du CCAS depuis février, pas de directeur de CMS depuis août, manque un animateur jeunesse depuis novembre au SMJ, plus qu'un dentiste, plus d'ophtalmologue, plus de dermatologue... pas un service n'est épargné : sports, cadre de vie, école de musique, médiathèque, écoles, centre de loisirs, démocratie participative, communication, DSI, CTM, SMJ, CMS, magasin, ... il est peut-être temps que la municipalité se pose les bonnes questions. Il faut redonner confiance aux agents, leur donner envie de rester en les considérant et en leur donnant de vrais moyens pour exercer leurs missions et revoir la politique municipale en termes de rémunération et prestations sociales.
- La municipalité s'engage dans « un rallye de défense du service public » en dénonçant la fermeture sur le territoire de 2 postes sur 3, de la trésorerie de Bezons ... cela est très honorable mais qu'en est-il de ses propres services en difficultés et ceux qui ferment fréquemment comme le magasin ou le centre social Doisneau par manque d'effectif ? qu'en est-il du manque de place en crèche ? Comment les infrastructures communales vont-elles répondre à l'augmentation de population engendrée par la construction de plus de 3000 logements d'ici 2023 ?

ANIMATEURS :

- Lors du CTP du 23 mai nous avons voté « contre » les propositions de réorganisation des centres de loisirs. Les agents refusent l'annualisation et de travailler sur le temps de midi. Ils veulent faire 35 h hebdomadaires que ce soit sur le temps scolaire ou hors scolaire. La municipalité ne les entend pas. La direction de l'enfance est pour la « flexibilité » selon elle c'est bon pour la gestion de la municipalité lorsque le nombre d'enfants n'est pas suffisant les agents en sur nombre devront rentrer chez eux et récupérer leurs heures plus tard.
- La direction de l'enfance, selon les documents fournis au CTP, a proposé un plan de titularisation des animateurs à la rentrée de septembre en passant de 31 animateurs en 2017 à 74 en 2018/2019 mais la masse salariale pour la même période augmenterait que de 40 % selon leurs prévisions. Nous avons posé la question et on nous a répondu que les titularisations seront échelonnées sur plusieurs années donc à la « Saint glinglin » ? Ce plan soi-disant pour lutter contre la précarisation ne peut donc pas nous satisfaire.
- Seule note positive la municipalité s'est engagée à payer aux animateurs leur BAFA ou BPJEPS pour les directeurs. Pour être titularisé il faudra s'engager à le passer et l'obtenir.
- Afin de demander les subventions « jeunesse et sport » sur le temps du midi les animateurs devront travailler sur ce temps même si cela ne leur convient pas. En conséquence les agents qui travaillent actuellement sur la pause méridienne ne seront pas « virés » mais uniquement « non renouvelés » si ils refusent de devenir animateurs. Pour les AVS qui en travaillant le midi ont un complément de salaire, un des élus précise que « la municipalité n'est pas la variable d'ajustement de la précarité de l'éducation nationale ». La CGT réclame un vrai plan de lutte contre la précarité et non un plan de licenciements.

COS :

N'oubliez pas de voter le 27 juin pour le renouvellement du COS, cela est important pour assurer la gestion la majorité des aides sociales qui améliorent le quotidien des agents.

+ d'infos sur : <http://cgtbezons.over-blog.com/>